

République Française

Département de la Somme

COMMUNE DE CAMON

***Arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions
au profit de Madame Véronique SCHLESSER-LELIEVRE – Conseillère Municipale.***

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,
VU L'installation du conseil Municipal le 22 mars 2026,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints au maire,
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Véronique SCHLESSER-LELIEVRE, conseillère municipale, un certain nombre d'attributions relevant des **Fêtes et Cérémonies**,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 24 mars 2026, Mme Véronique SCHLESSER-LELIEVRE, conseillère municipale, est déléguée aux fonctions liées aux **Fêtes et Cérémonies** auprès de Mme Laurence BRUXELLE, 3^e Adjoint au Maire.

A ce titre, elle pourra signer toutes décisions relatives à la vie associative sur la commune :

- Festivités auprès de l'ensemble de la population : courriers, bordereaux d'envoi, invitations à destination des familles, préparation, commandes, suivi, organisation des vœux, cérémonies de remise de médailles du Travail, cérémonies de remise de prix Maisons fleuries, inaugurations diverses, ...
- Actions en faveur du personnel : courriers, bordereaux d'envoi, invitations à destination des administrés, préparation, commandes, suivi, organisation des remises de diplômes, médailles, moments de convivialité liés à l'action sociale.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressé,
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.028

Notifié le 24/03/2026

Signature :



Fait à CAMON, le 24 mars 2026.

Le Maire,



Stéphane TELLIEZ

